



---

## NOTE TECHNIQUE DE PRESENTATION

# BUDGET PRIMITIF 2022

---

Cadre d'application : article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

### RESULTATS 2021 AFFECTES SUR 2022

#### LES RESULTATS 2021 AFFECTES EN 2022

[En €]

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 819 053
RECETTES	5 800 846
RESULTAT REPORTE N-1	900 772
<b>RESULTAT DE CLOTURE (A)</b>	<b>1 882 565</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 231 574
RECETTES	3 174 273
RESULTAT REPORTE N-1	-686 254
<b>RESULTAT DE CLOTURE (B)</b>	<b>-743 555</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 2021 (A+B)</b>	<b>1 139 009</b>
RESTES A REALISER RECETTES	1 000 000
RESTES A REALISER DEPENSES	
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT	0
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>2 139 009</b>

A l'issu de l'exercice 2021, le Budget principal affiche un résultat consolidé de près de 1 139 K€ (hors restes à réaliser), en progression par rapport à 2020 où celui-ci se situait à 900 K€. L'excédent budgétaire cumulé ainsi dégagé permet de couvrir près de 92 jours de dépenses de fonctionnement<sup>1</sup>.

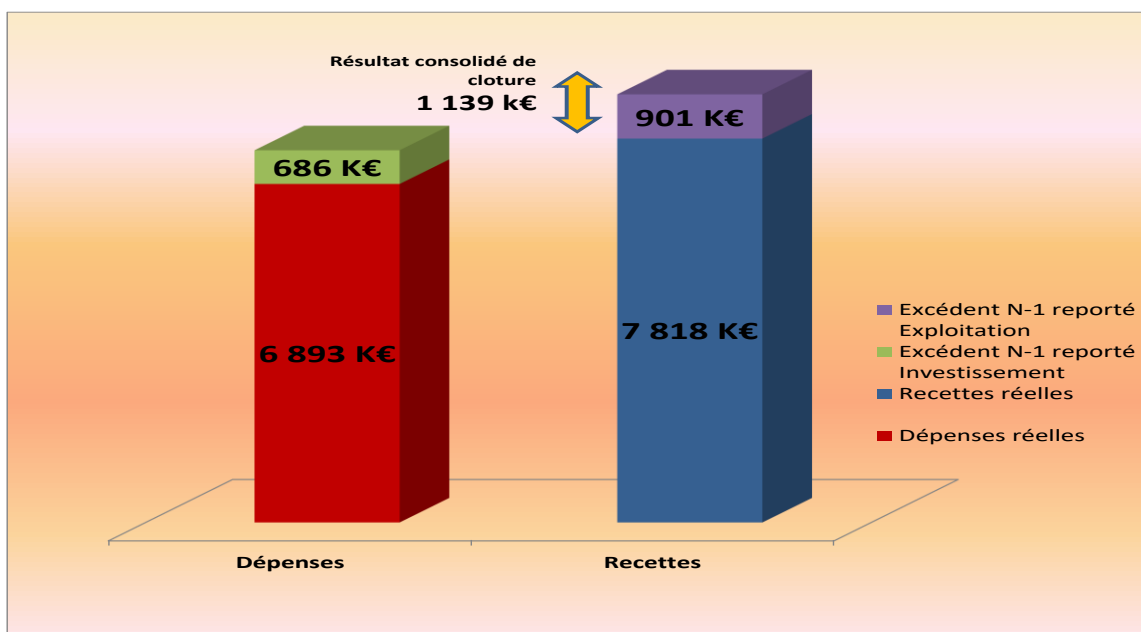
D'un point de vue technique, ce résultat excédentaire est affecté au Budget Primitif 2022.

---

<sup>1</sup> Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement.

## LE RESULTAT CONSOLIDE DE 2021

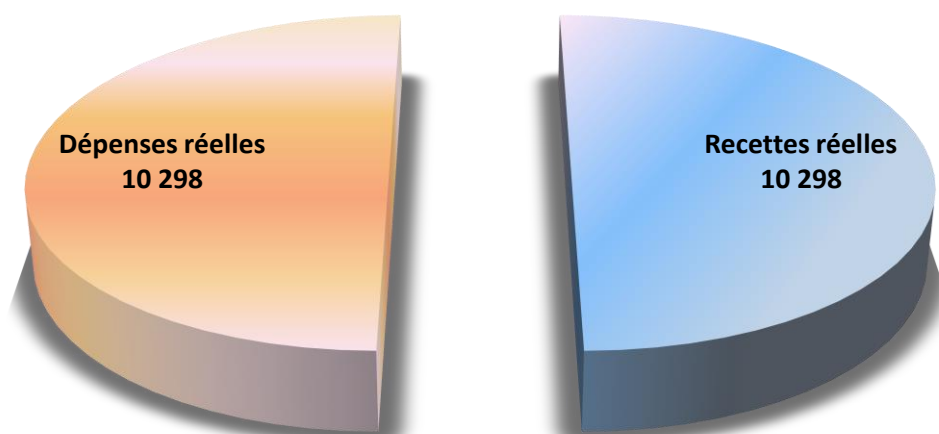
[En K€]



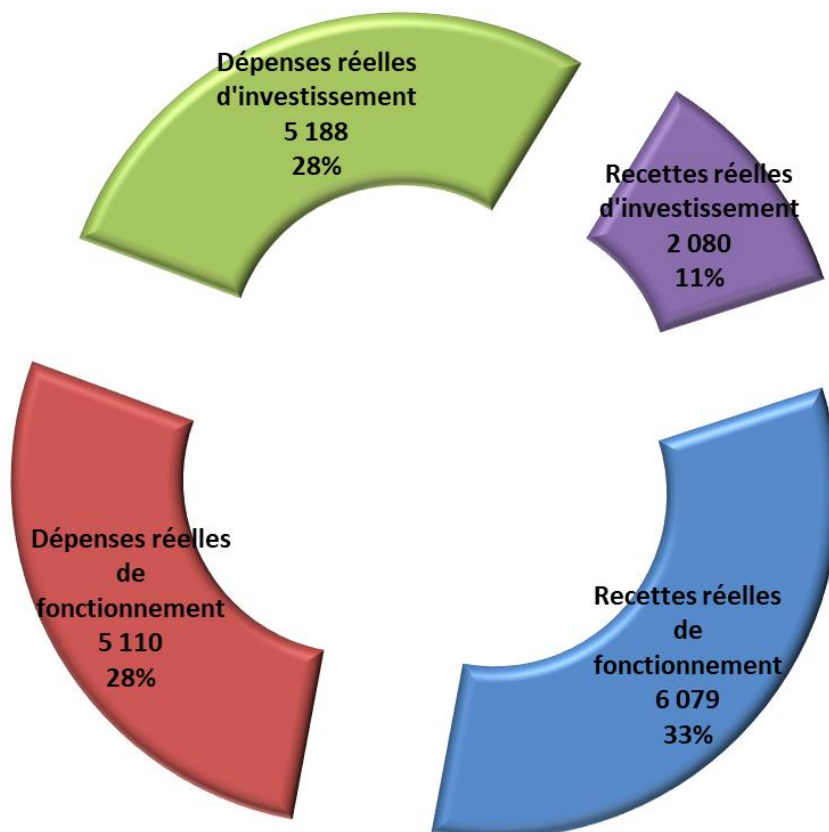
## LES MASSES BUDGETAIRES 2022

[Opérations réelles en M€, résultats de 2021 inclus]

Le volume des opérations réelles est porté à 10,298 M€ en dépenses et en recettes.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 5,11 M€ pour 6,08 M€ de recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 5,19 M€ pour 2,08 M€ de recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser).



## **CADRE D'ELABORATION BUDGETAIRE**

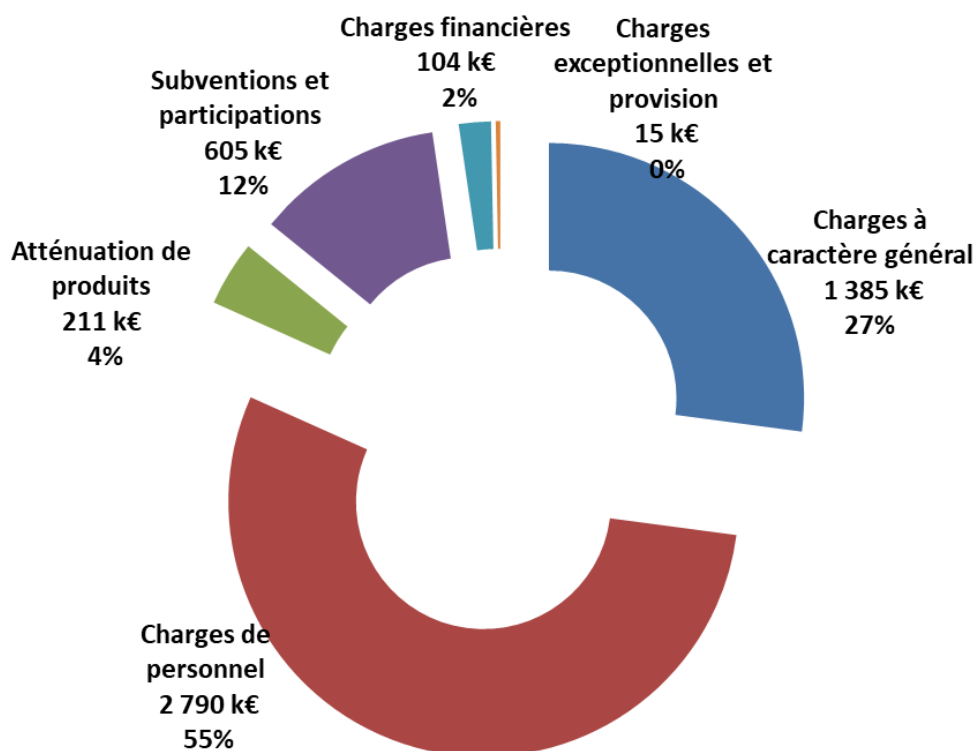
- **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 5,11 M€**

Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine et font l'objet d'une consommation immédiate.

Leur évolution est à la hausse de + 12,6 % en 2022 par rapport au résultat financier de 2021. Acteur quotidien des services publics, les charges se rapportant au personnel constituent le principal poste de dépenses (54.6 %), suivies des charges à caractère général (27 %), des subventions aux associations locales et participations versées aux principaux partenaires institutionnels (12%) dont le SDIS et CCAS, de l'atténuation de produits correspondant à la pénalité SRU (4 %) et, enfin des intérêts de la dette (2 %).

## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022

[Opérations réelles en K€]



**Les charges à caractère général** atteignent 1 385 K€, soit un niveau à la hausse de + 17 % par rapport à celui de l'exercice 2021, avec notamment :

- Le coût supplémentaire de la prestation de nettoyage des locaux, avec le choix d'un nouveau prestataire et la couverture de nouveaux espaces : + 40% (soit 47 k€ en valeur d'augmentation)
- La budgétisation des postes de dépenses liés à la reprise attendue de nombreuses festivités et animations culturelles qui font la richesse de la vie locale poussannaise (47 k€)
- Le coût d'ouverture sur une année complète de la nouvelle structure enfance-jeunesse « Club Ados » (+ 18 k€), inauguré à l'automne 2021.
- Le coût de la nouvelle prestation de restauration cantine que la Municipalité a souhaité axer sur la qualité des produits, et qui s'établit sur une année complète en 2022 (+15 k€)
- Le renforcement de certains postes de dépenses comme la maintenance technique et la mise à jour de contrats règlementaires (14 k€), les assurances (+ 7 K€ à l'issue d'une procédure d'appel d'offres).

**Les charges de personnel** atteignent 2 790 k€ soit un niveau notablement à la hausse de + 13,2 % par rapport à celui de l'exercice 2021, considérant les principales variables suivantes :

- L'impact sur une année pleine du renforcement des effectifs et de la structuration des services publics entreprise en cours d'année 2021, dans un objectif de mise en adéquation avec la forte dynamique démographique dans laquelle s'inscrit le territoire depuis une vingtaine d'années, dynamique amenée à se poursuivre dans les années à venir.

Par ailleurs, le solde entre les recrutements déjà effectués (5) et d'autre part les départs effectifs survenus (5) laisse également apparaître une différence (+ 68 K€) entre 2021 et 2022, ce notamment en raison du renforcement des moyens humains au niveau de la direction du service technique.

Deux recrutements projetés (+54,8 K€) mais non-réalisés à ce jour ont été budgétés de manière prévisionnelle pour un poste de chargé(e) d'état-civil et de l'animation sociale, et pour un poste de chargé(e) de communication.

- Le poids de l'augmentation mécanique des rémunérations due au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 37 K€) par le biais des avancements de grades et d'échelons, mais aussi la poursuite du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi que la modification des grilles indiciaires et le reclassement des agents de catégorie C survenus en 2022.
- Une hausse du taux de certaines cotisations, comme celle liée au Versement Transport ou celle liée au Centre de Gestion de l'Hérault (CDG 34).
- Le coût supplémentaire (+ 10,3 K€) engendré par la tenue des bureaux de vote dans le cadre de deux élections, présidentielles puis législatives, au lieu d'une en 2021.
- La provision plus importante de crédits en matière d'assurance du personnel (84 K€ contre 51 K€ réalisé en 2021), suite au renouvellement de la couverture auprès d'un autre prestataire à l'issue d'une procédure d'appel d'offres (nouvelle tarification à couverture équivalente : + 8 K€, soit 70 K€) et au reliquat estimé de la cotisation 2021 dont devra s'acquitter la collectivité auprès de l'ancien prestataire (+ 14 K€).  
A cela s'ajoute une provision de crédits pour les remplacements en cas d'indisponibilités d'agents (21 K€), puisque même si la collectivité peut bénéficier d'un remboursement par son assureur qui constitue une recette au chapitre des atténuations de charges, elle doit décaisser une double rémunération, pour l'agent indisponible et son remplaçant.
- A noter que pour un coût équivalent à celui de 2021, la collectivité entend poursuivre sa politique d'avantages sociaux au bénéfice des agents de la collectivité à travers la participation mutuelle / prévoyance, la distribution de chèques-cadeaux en fin d'année et l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS 34).

L'évolution de ces charges n'est pas neutre, mais elle demeure à un niveau somme toute raisonnable eu égard du ratio financier qui porte la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel à 54,6%, là où la moyenne de la strate se situe à 55,6%.

**Les charges de gestion courante** augmentent de 12,3 % par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation est due en partie à une réécriture du schéma financier de subventionnement de la crèche associative suite à l'adoption d'une nouvelle convention : la

subvention versée augmente mais sera compensée par le versement d'un loyer et des charges afférentes, de sorte que l'impact financier est neutre pour la collectivité. La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est ajustée à 61 K€, car le résultat financier reporté du centre étant positif, les actions menées cette année pourront être financées pour partie par ce résultat. Enfin, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) affiche une nouvelle fois une progression à hauteur de 5,5% (132 K€).

**Les intérêts de la dette** sont en baisse de -2.7 %, ce qui est conforme à l'extinction de la dette ancienne contractée par la collectivité.

- **DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 2,85 M€**

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chapitre 042 pour 430 K€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023 pour 2 421 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement. Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens. Figurant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, minoré des dotations aux amortissements, et utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

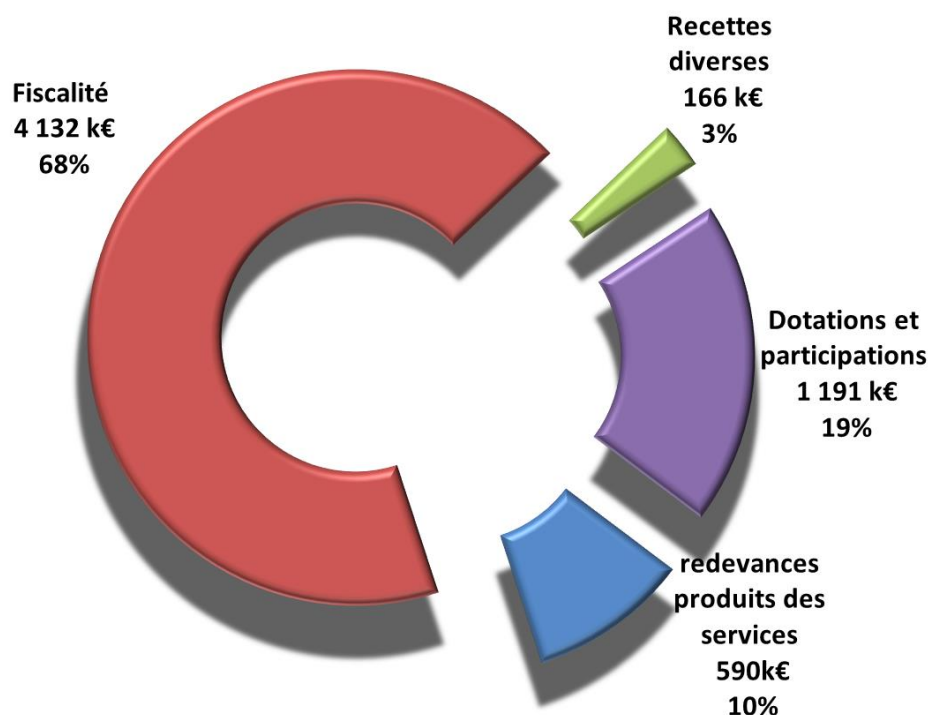
- **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 6,08 M€**

Leur évolution est évaluée à la hausse de + 4,8 % en 2022 par rapport au résultat financier de 2021.

La fiscalité locale constitue indéniablement le pilier central des recettes de fonctionnement (68 %), suivie des dotations étatiques et participations (20 %) telles que les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la politique enfance jeunesse, des redevances et produits des services (9.7 %) et à la marge, de recettes diverses (2.7 %).

## LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022

[Opérations réelles en K€]



**Les redevances et produits des services** atteignent 590 K€, en progression de 20,3% par rapport à celui réalisé en 2021. Ces produits comprennent la participation des familles aux services péri et extra-scolaires (365 K€), les redevances d'occupation du domaine public (175 K€), le remboursement de Sète Agglopol Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants et le transport scolaire des sorties piscines (14,5 K€), les concessions de cimetière (9.2 K€) ou encore la vente d'énergie photovoltaïque (14 K€).

**Les dotations et participations** s'élèvent à 1,19 M€ dont 900 K€ de dotations étatiques dont le niveau serait relativement stable, réparties comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 415 K€
- Dotation de Solidarité Rurale : 304 K€
- Dotation de Péréquation : 181 K€
- Les autres recettes principales sont les compensations fiscales (71 K€) et le soutien financier de la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse (211 K€).

**Les impôts et taxes** s'établissent à 4,13 M€, une augmentation principalement due à l'augmentation forfaitaire des bases fiscales (+3.4% en 2022)

Les autres composantes sont les suivantes :

- **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** sont évalués à 400 K€.



- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :133 K€**
- **La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)** est de 155 K€.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques et les droits de place** rapportent quant à eux 29.5 K€.
- **L'Attribution de Compensation (AC)** est de 392 K€ (contre 406 K€ en 2021) dans la mesure où elle intègre l'impact des nouvelles modalités financières de la mutualisation et l'élargissement du périmètre des services mutualisés dont bénéficie la collectivité en plus des mutualisations déjà existantes.
- **La Fiscalité Directe Locale** verrait son produit augmenté de 161 K€ pour atteindre 3,01 M€ en 2022 contre 2,85 en 2021.



- **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 5,19 M€**

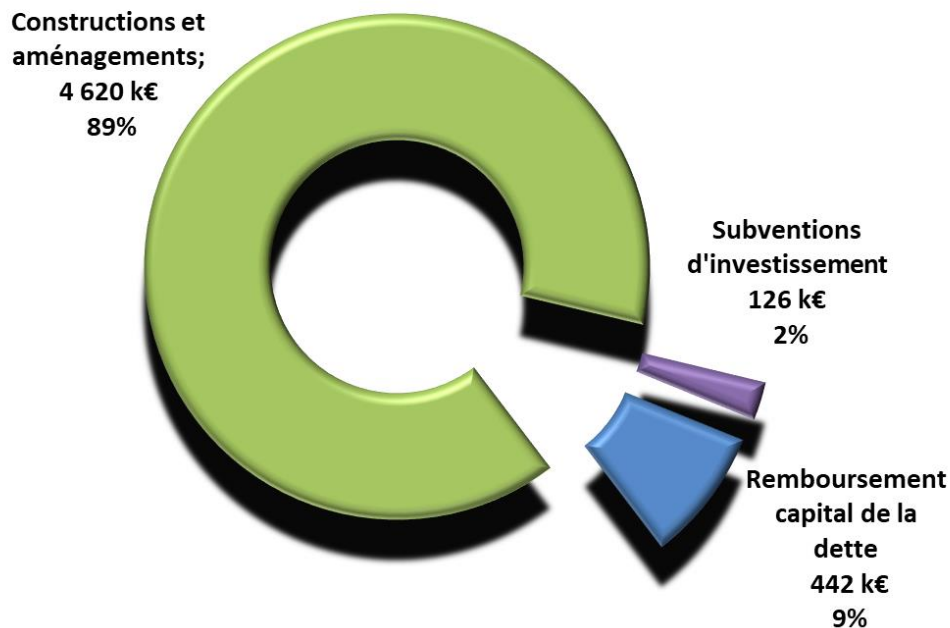
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Leur évolution est évaluée à +120,1 % en 2022 par rapport au résultat financier anticipé de 2021.

### **REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022**

[Opérations réelles en K€]



Les dépenses d'équipement constituent en 2022 le principal poste (4620 k€) des dépenses réelles d'investissement, suivi du remboursement en capital de la dette (442 k€), et des subventions versées (126 K€).

Il est à rappeler le montant du Programme Pluriannuel d'Investissement qui consacre 20,5 M€ aux dépenses d'équipement sur la période 2020-2026, soit un niveau annuel moyen d'investissement de 3,4 M€. A titre indicatif, le niveau moyen des dépenses d'équipement sur le mandat 2014-2020 était de 1,4 M€.

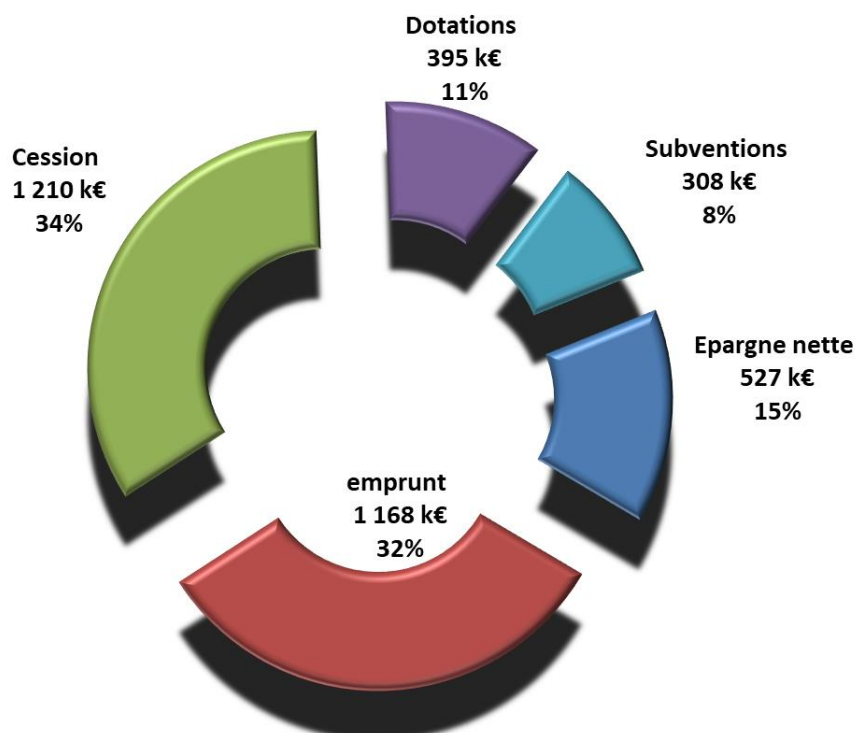
6 Super Opérations (niveau de vote)	25 Opérations	Coût 2022
<b>TOTAL</b>		<b>4 745 972</b>
20261 Renforcement de l'attractivité	202611 Centre socio-culturel	99 030
	202612 Salle polyvalente	
	202613 Vie culturelle	84 715
	202614 Vie associative et sportive	354 139
		<b>537 884</b>
20262 Amélioration du cadre de vie	202621 Environnement	228 896
	202622 Aménagement urbain, voirie et réseaux	1 472 382
	202623 Eclairage public	92 105
	202624 Tranquillité publique	195 789
		<b>1 989 172</b>
20263 Redynamisation du centre bourg	202631 Rénovation des Halles	200 000
	202632 Action économique	50 540
	202633 Stationnement	225 000
		<b>475 540</b>
20264 Enfance, Jeunesse et Loisirs	202641 Enfance	704 431
	202642 Jeunesse	17 000
	202643 Loisirs	88 000
		<b>809 431</b>
20265 Développement du territoire	202651 ZAC	34 939
	202652 Budget participatif	20 000
	202655 Développement complexe sportif	115 000
	202653 Cimetière	35 000
	202654 Action foncière	213 500
		<b>418 439</b>
20266 Modernisation des services publics	202661 Communication	47 250
	202662 Informatique	19 000
	202663 Hôtel de ville	89 730
	202664 CTM	206 966
	202665 SEJ	46 560
	202666 PM	106 000
		<b>515 506</b>

- **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 3,08 M€ (y compris restes à réaliser)**

Les recettes réelles d'investissement sont constituées en premier lieu par le produit de la cession de la cave coopérative estimé à 1.2 M€, puis par les dotations (FCTVA et Taxe d'Aménagement pour 395 k€, ainsi que par les subventions (307 K€). A ces montants vient s'ajouter le reste à réaliser de 1 M€ d'emprunt de 2021 qu'il reste à mobiliser en 2022.

## FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2022

[En K€, hors résultats reportés de 2021]



- **RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 2,97 M€**

Les recettes d'ordre de la section sont composées des dotations aux amortissements (chapitre 040 pour 430 K€), d'opérations patrimoniales (115 k€) et le virement à la section d'investissement (chapitre 021 pour 2 421 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement.

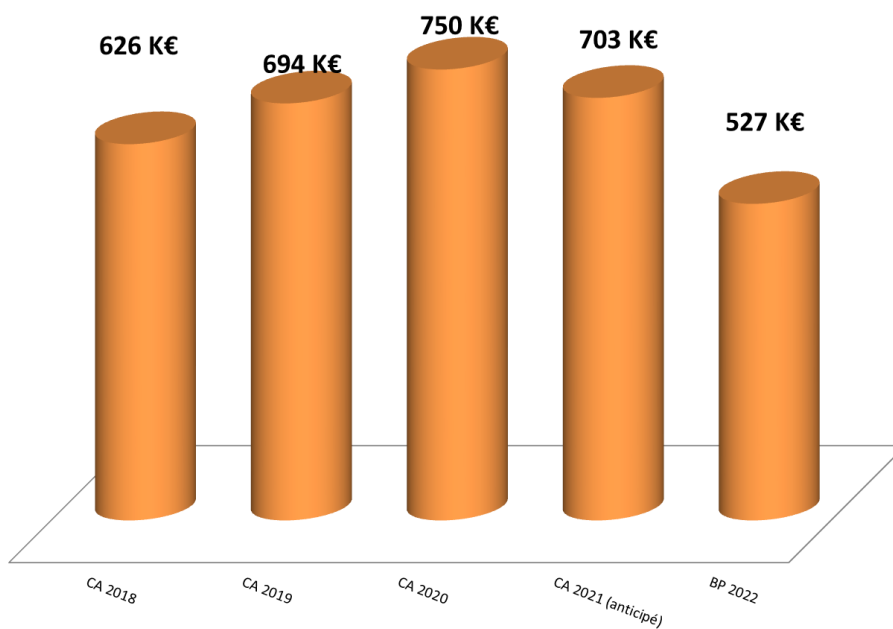
### INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs Financiers	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (projeté)	BP 2022
Epargne de gestion	1 418 672	1 410 817	1 518 509	1 276 060	976 312
Epargne brute	1 181 101	1 256 855	1 377 955	1 262 626	968 812
Epargne nette	626 163	694 025	750 379	703 193	526 812
Résultat consolidé de fin d'exercice avec RAR	1 112 621	1 066 799	900 772	2 139 010	0
Variation fonds de roulement	985 976	-45 821	-166 027	1 238 238	0
Stock de la dette au 31/12/N	4 155 814	4 092 984	3 465 416	3 573 647	4 299 292
Ratio de désendettement	3,5	3,3	2,5	2,8	4,4

## EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

[En K€]

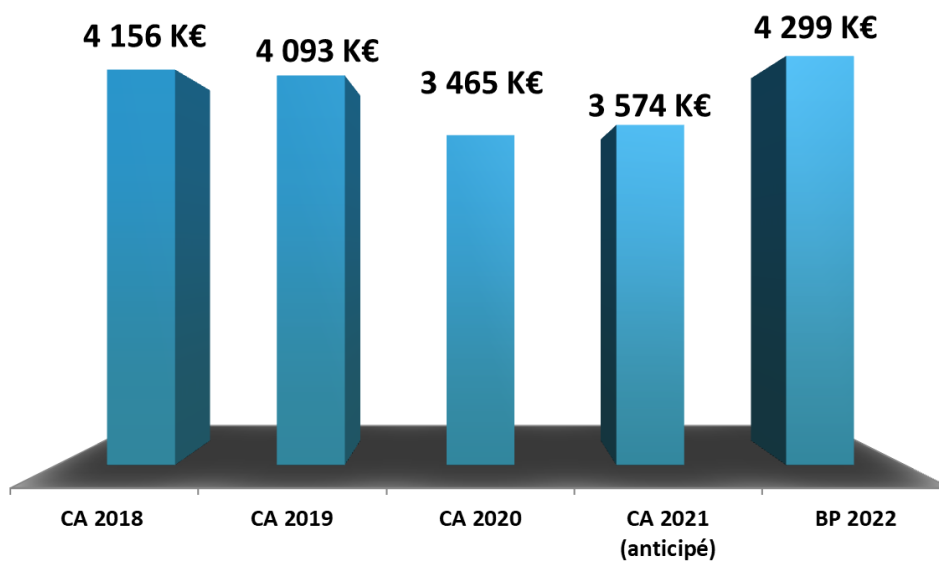
Epargne nette (en k€)



## EVOLUTION DU STOCK DE DETTE

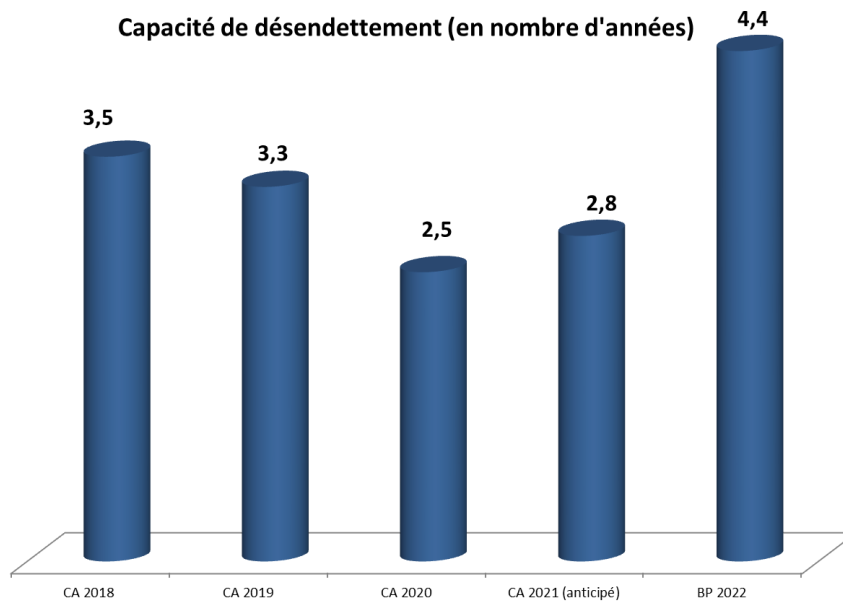
[En K€]

Stock dette (en k€)



## EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

[En nombre d'années]



La lecture des principaux indicateurs financiers met en perspective que la Ville de Poussan bénéficie d'indicateurs financiers très satisfaisants.

Celle-ci dispose en effet, pour l'exercice 2022 d'un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette (442 K€), et son ratio de désendettement, s'il progresse, s'établit à 4,4 années, soit bien en deçà du seuil d'alerte de 12 années.

## RATIOS COMPARATIFS PAR STRATE

		<b>POUSSAN BP 2022</b>	<b>Strate Communes 5 000 - 10 000 habitants 2021 sur 2019 <sup>2</sup></b>
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF	<b>829.28</b>	843
Ratio 2	Produit des impositions directes (73111+7318) / Population DGF	<b>475,41</b>	461
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF	<b>986.50</b>	1 023
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut (20+21+23+45+722) / Population DGF	<b>749.83</b>	325
Ratio 5	Encours de la dette / Population DGF	<b>490.42</b>	731
Ratio 6	DGF / Population DGF	<b>146,06</b>	146
Ratio 7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	<b>54,6%</b>	55,7 %
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	<b>91,3%</b>	89,4 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	<b>78,1%</b>	31,8 %
Ratio 11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	<b>70,7%</b>	71,5 %

<sup>2</sup> DGCL 2021 sur 2019 - 4.7b